

Désincrustant avec action sanifiante



Distributeur exclusif ANGELO PO Grandi Cucine SpA
41012 CARPI (Italy) – S/S Romana Sud, 90
tel. +39.059.639411 - fax +39.059.642499
e-mail: angelopo@angelopo.it [http: www.angelopo.it](http://www.angelopo.it)

Utilisation détergent désincrustant avec action faiblement acide.
Dose d'emploi concentré ou en solution à 5-10%.
Emballages Bidon plastique de kg 10 net. Code prod. 5000267

Catégorie d'utilisation n. 9 Agents de nettoyage et additifs : détergent (TGD 2. Ed. publié par European Chemicals Bureau en Avril 2003)

FICHE TECHNIQUE ET DE SECURITE

2 COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Acide citrique mono-hydraté CAS 5949-29-1 ; EC 201-069-1 ; Xi Irritant R36 – plus de 1%

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit n'est pas dangereux.

4 SOINS D'URGENCE

Inhalation : conduire le blessé à l'ouvert. Si les symptômes continuent, consulter un médecin.

Si le produit a affecté les yeux laver abondamment avec de l'eau tiède et/ou solution physiologique. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Si le produit a affecté la peau, laver soigneusement avec de l'eau. En cas d'irritation consulter un médecin.

En cas d'ingestion laver soigneusement la bouche et la gorge avec de l'eau. Boire de l'eau, ne pas causer le vomissement. Si nécessaire, consulter un médecin.

5 CONSIGNES D'INCENDIE

Le produit n'est pas inflammable ni combustible.

Moyens d'extinction appropriés : eau vaporisée, CO₂, mousse chimique.

Moyens d'extinction non appropriés : aucun.

Dangers particuliers d'exposition : si le produit est impliqué dans un feu, des gazes toxiques peuvent se développer.

Éloigner le personnel présent et s'approcher seulement en cas d'absolue nécessité et équipés avec un auto-respirateur.

Autres informations : consulter les fiches techniques et de sécurité des autres produits en stock.

Garder les récipients froids par irrigation avec eau et faire de façon que le feu ne soit plus activé.

6 CONSIGNES EN CAS DE FUITES ACCIDENTELLES

(voir aussi point 8)

Contenir les pertes éventuelles avec matériel absorbent inerte. Épurer en suivant les dispositions en vigueur, nationales et locales. * (voir point 16)

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: ne pas mélanger avec alkalis et agents oxydants forts.

Stockage: stocker dans un lieu frais (max. 35°C) et bien ventilé.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE TLV-TWA

Contrôle de l'exposition professionnelle

Manipuler en suivant des bonnes normes de travail.

Protection des voies respiratoires : aucune.

Protection des yeux: aucune.

Protection des mains: gants en gomme.

Protection de la peau : vêtements de protection.

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect physique	liquide limpide bleu
Odeur	inodore
pH tel quel	4-6
Densité	1,2 ± 0,05
Point d'ébullition	plus de 100°C
Point de solidification	moins de 0°C
Solubilité	soluble en eau en toutes proportions

10 STABILITE ET REACTIVITE

Stable aux normales conditions d'utilisation.

Incompatibilité : forts agents oxydants et de réduction, bases fortes et nitrates.

Produits de décomposition dangereux : monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

11 TOXICOLOGIE

Un contact répété avec la peau et avec les yeux peut entraîner une légère irritation.

Valeurs référés à l'acide citrique mono-hydraté LD50 orale rat 11700 mg/kg.

12 INFORMATION ECOLOGIQUE

Valeurs référés à l'acide citrique mono-hydraté

Écotoxicité : poisson 440-705 mg/L 96 heures – Bactéries > 10.000 mg/L

13 EPURATION

Le produit est conditionné dans un emballage recyclable. Avant d'épurer, les emballages doivent être bonifiés et les effluents traités comme déchets. Opérer en suivant les dispositions en vigueur, nationales et locales. *(voir point 16)

14 INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

ADR/RID (route/chemin de fer) : non classifié

IMDG (mer) : non classifié

ICAO/IATA (avion) : non classifié

15 INFORMATIONS SUR LA REGLEMENTATION

En application du Décret Législatif italien 14.3.2003 n. 65 « *Mise en place des Directives 1999/45/CE et 2001/60/CE sur la classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses* », **le produit n'est pas dangereux.**

16 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Texte des phrases de risque (voir point 3) : Xi Irritant – R36 Irritant pour les yeux.

La présente fiche technique a été rédigée par les services techniques avec le maximum d'informations à notre disposition à la date de la dernière mise à jour. Les informations contenues dans cette fiche font références et ne peuvent être valables que dans le cas où le produit est utilisé seul, en cas de combinaison avec d'autres produits ou dans d'autres conditions d'utilisation que celles décrites, rien du contenu de la présente fiche technique et de sécurité ne peut être garanti.

Produit par AEB Spa – établissement de Brescia (Italie) - Via V. Arici 104 - S. Polo - tel. +39.30.23071 - fax +39.30.2307281

Reconnaissance des Directives EC 96/61/EC - 2000/60/EC - 91/156/EC - 91/689/EC - 94/62/EC - 84/360/EC - 2004/35/EC

Rédigée en application de l'Annexe II du Règlement CE n. 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH)

STARBRIGHT (date de la dernière mise à jour: 08.04.2009)



ANGELO PO Grandi Cucine SpA

41012 CARPI (MO) – ITALY – S/S Romana Sud, 90

Tel. +39/059/639411 – Fax +39/059/642499

http: www.angelopo.it E-mail: angelopo@angelopo.it